



Gérard CHATIN  12 Rue du Bel air 60 730 Sainte-Geneviève
Conseiller municipal minoritaire
« Un nouvel avenir pour Sainte-Geneviève »
 gerard.chatin@sfr.fr

Chères Concitoyennes, chers Concitoyens,

Madame le Maire vous a adressé hier un document, non daté, vous informant de l'implantation de deux ralentisseurs qui serait justifiée par une vitesse excessive dans la Rue Neuve.

Revenons aux faits, informé par un riverain vendredi de ce projet, j'ai, le soir même, souhaité poser la question en Conseil municipal. Je n'ai même pas pu la poser tant les invectives ont été fortes. Elles sont rapportées dans "Nos échos du conseil" du 30 juin sur le site www.legenovefain.net.

Par ailleurs, ce jeudi 6 juillet 2017 au matin, j'ai adressé à Madame le Maire un courrier lui exprimant les manquements que je constatais dans la communication de ses décisions mettant en doute le caractère exécutoire de celles-ci. L'information qui vous a été adressée fait curieusement suite à ma lettre et à ma tentative de question en Conseil municipal.



Désormais informés, il vous appartient d'apprécier de l'opportunité de ces implantations. L'une se situant approximativement à hauteur du 32, pour l'un, du 46, pour l'autre, de la Rue Neuve, et d'adopter l'attitude qu'il convient en mesurant avantages et inconvénients, y compris au regard de la réglementation.

Quoiqu'il en soit cette information de Madame le Maire ne vous est parvenue que parce que certains d'entre vous se sont mobilisés.

Pour ma part, je n'ai fait que remplir ma fonction d' élu (minoritaire ou non) et je continuerai à vous accompagner.

Merci de votre attention, Très sincèrement

Retrouvez plus d'informations sur www.legenovefain.net

Gérard CHATIN  12 Rue du Bel air 60 730 Sainte-Geneviève
Conseiller municipal minoritaire
« Un nouvel avenir pour Sainte-Geneviève »
 gerard.chatin@sfr.fr

Chères Concitoyennes, chers Concitoyens,

Madame le Maire vous a adressé hier un document, non daté, vous informant de l'implantation de deux ralentisseurs qui serait justifiée par une vitesse excessive dans la Rue Neuve.

Revenons aux faits, informé par un riverain vendredi de ce projet, j'ai, le soir même, souhaité poser la question en Conseil municipal. Je n'ai même pas pu la poser tant les invectives ont été fortes. Elles sont rapportées dans "Nos échos du conseil" du 30 juin sur le site www.legenovefain.net.

Par ailleurs, ce jeudi 6 juillet 2017 au matin, j'ai adressé à Madame le Maire un courrier lui exprimant les manquements que je constatais dans la communication de ses décisions mettant en doute le caractère exécutoire de celles-ci. L'information qui vous a été adressée fait curieusement suite à ma lettre et à ma tentative de question en Conseil municipal.

Désormais informés, il vous appartient d'apprécier de l'opportunité de ces implantations. L'une se situant approximativement à hauteur du 32, pour l'un, du 46, pour l'autre, de la Rue Neuve, et d'adopter l'attitude qu'il convient en mesurant avantages et inconvénients, y compris au regard de la réglementation.

Quoiqu'il en soit cette information de Madame le Maire ne vous est parvenue que parce que certains d'entre vous se sont mobilisés.

Pour ma part, je n'ai fait que remplir ma fonction d' élu (minoritaire ou non) et je continuerai à vous accompagner.

Merci de votre attention, Très sincèrement

Retrouvez plus d'informations sur www.legenovefain.net